

COVID-19 Pratique de la psychologie

Le but de ce message est d'apporter certaines clarifications concernant la pratique de la psychologie dans le contexte actuel entourant le COVID-19.

Selon l'Ordonnance obligatoire du Ministre de la Sécurité Publique (<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/EmergencyUrgence19.pdf>): "Il est interdit aux professionnels de la santé réglementés d'offrir des services en personne, à l'exception des services qu'ils jugent essentiels à la santé et au bien-être de leurs clients. La prestation de services est autorisée, sous réserve du respect de toutes les mesures de contrôle prévues dans le Guide sur le nouveau coronavirus (COVID-19) à l'intention des fournisseurs de soins primaires en milieu communautaire" <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/SoinsPrimairesMilieuCommunautaire.pdf>

Par conséquent, sauf si vous avez été officiellement désigné par le gouvernement comme un employé essentiel, vous devez pratiquer autant que possible par télépsychologie, et si vous décidez d'offrir des services en personne que vous jugez essentiels, vous devez être en mesure de justifier votre décision pour chaque service offert. Dans l'éventualité d'une plainte ou d'une enquête concernant votre pratique, votre justification devra être soumise au Registraire et/ou aux comités de plaintes/d'audience. Le CPNB s'attend à ce que vous suiviez l'Ordonnance obligatoire de notre gouvernement et preniez en compte le contexte et l'éthique pour éclairer votre décision, y compris les principes éthiques de Respect de la dignité des personnes et des peuples, de Soins responsables et de Responsabilité envers la société.

Le CPNB collabore étroitement avec le gouvernement, les autres organismes canadiens de réglementation de la psychologie et les autres organismes de réglementation des professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne le développement d'éventuelles lignes directrices précises d'un retour progressif au travail en personne. Comme d'habitude, je vous tiendrai au courant lorsqu'il y aura de nouveaux développements.

Merci,

Dr. Jacques Richard, Ph.D., L.Psych.
Registraire / Registrar
CPNB
jacques.richard@cpnb.ca